

République Française – Département du Doubs
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des délibérations

Séance du 15 janvier 2026

Publication sur le site de la ville le : 21 janvier 2026

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Josiane CHAUVIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : G. JOBERT/M. PERRIN ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. DUMONT/P. BENOIT.

Subventions aux associations – Règles d'attribution

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations loi 1901 culturelles, sportives, de loisirs et patriotiques, il est proposé que l'enveloppe globale qui sera allouée, soit répartie entre les associations sur la base des critères suivants :

- Critères d'éligibilité :
 - Siège social Valdahon (ou d'intérêt communal),
 - Cerfa 12156 et / ou 15059 complets

- Critères de répartition :
 - le nombre d'adhérents,
 - le rayonnement offert à la commune,
 - la participation aux activités organisées par la commune,
 - les actions pour la jeunesse,
 - la nécessité d'avoir des encadrants rémunérés,
 - la participation à des championnats,
 - le caractère complet des dossiers déposés,
 - les déplacements effectués,
 - le(s) projet(s) porté(s).

La commission mixte culture – sport – animations est chargée d'étudier les dossiers déposés sur la base de ces critères, et de proposer la ventilation de cette enveloppe budgétaire en conséquence. Une proposition de répartition de cette enveloppe budgétaire 2026 sera présentée au prochain Conseil Municipal.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les règles d'attribution de subventions aux associations culturelles, sportives, de loisirs et patriotiques ci-dessus présentées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

